



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1010
29 août 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 29 AOÛT 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT D'HAÏTI
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur de porter à sa connaissance ce qui suit :

Dimanche soir, 28 août 1994, le père Jean-Marie Vincent, membre de la Communauté des prêtres de Montfortain a été assassiné à l'entrée de la résidence de la congrégation à Turgeau, Port-au-Prince. Selon des témoins oculaires, il a été abattu de plusieurs rafales d'armes automatiques tirées par des hommes armés qui faisaient le guet en face de l'entrée. Le père Vincent était âgé de 49 ans.

Ordonné prêtre en 1971, il a été Directeur exécutif du diocèse du Cap haïtien jusqu'en septembre 1991. Personnage religieux hautement respecté, il a fondé un programme d'alphabétisation très réputé et, jusqu'à son assassinat, il dirigeait la Fondation haïtienne pour le développement économique. Le père Jean-Marie Vincent était un ami très proche et un collaborateur du Président Jean-Bertrand Aristide. Par deux fois dans le passé, il a échappé à des tentatives d'assassinat : en 1986 quand il a été attaqué par des propriétaires terriens à Jean-Rabel où il travaillait avec des paysans dans le cadre d'un programme de réforme agraire; et en 1987, à Freycinau (90 kilomètres au nord de Port-au-Prince), où, lui, le père Jean-Bertrand Aristide et deux autres prêtres sont tombés dans une embuscade.

L'exécution sommaire du père Jean-Marie Vincent est la plus récente d'une campagne entreprise par les militaires et leurs alliés depuis le sanglant coup d'État du 30 septembre 1991, qui a fait plus de 5 000 morts. Le but visé est de réduire au silence les voix qui continuent de prendre position en faveur de la démocratie.

Le Président Jean-Bertrand Aristide a condamné énergiquement l'assassinat du père Jean-Marie Vincent et a fait la déclaration suivante :

"Jean-Marie Vincent a dédié sa vie au peuple de notre nation. Il a été un champion de la démocratie, de l'autodétermination et de la participation. La volonté de la nation de se doter de démocratie et de justice fait partie de l'héritage laissé par lui, par Antoine Izmary, par Guy Malary et par tous les autres qui sont tombés. Leur

mort tragique n'arrêtera pas cet important objectif. Elle n'entravera pas non plus la marche de la nation vers un dénouement pacifique de la crise.

La nation rend hommage à ses héros. Que la longue souffrance du peuple d'Haïti et sa résistance pacifique à la répression et à la violence constituent son tribut à la lutte pour la démocratie dans les Amériques."

Le Représentant permanent d'Haïti apprécierait que le texte de cette note soit publié comme document officiel du Conseil de sécurité au titre de la question intitulée "La question concernant Haïti".
